

## **La demande de soutien psychologique a encore augmenté lors de la deuxième vague**

**La charge psychique s'est nettement accrue au cours de la deuxième vague de Covid-19. C'est le constat d'une enquête menée par les associations de psychologues FSP, ASP et SBAP, à laquelle ont participé 1700 psychologues. Deux tiers des psychothérapeutes sondés doivent régulièrement refuser, par manque de capacités, des malades psychiques qui recherchent un traitement. Plus de 80% des psychothérapeutes indépendants indiquent même que des personnes en détresse psychique renoncent à suivre une thérapie pour des raisons financières. Il est désormais urgent de combler les lacunes de prise en charge déjà identifiées avant la pandémie.**

La deuxième vague de la pandémie de Covid-19 a encore accru la charge psychique pesant sur les Suissesses et les Suisses. Une enquête à laquelle ont participé 1700 psychologues révèle que la charge de travail de 60% d'entre eux a encore augmenté depuis septembre 2020. Par manque de capacités, deux tiers des psychothérapeutes doivent régulièrement refuser des demandes ou les transmettre à d'autres services.

Près de 90% des personnes sondées indiquent que les problèmes et les symptômes se sont aggravés pendant la pandémie, ou que de nouveaux sont apparus du fait de la situation. Les plus cités sont les dépressions, les troubles anxieux et obsessionnels, ainsi que les problèmes familiaux/de couple, ou les problèmes au travail et à l'école. Quelque 22% mentionnent une hausse des tendances suicidaires.

Pour les psychologues, ce bilan est inquiétant. «Avant la pandémie, la prise en charge psychothérapeutique ambulatoire présentait déjà des lacunes. Dans les zones rurales et lorsque des enfants et des adolescents étaient concernés, les patientes et les patients devaient parfois attendre jusqu'à six mois pour obtenir une place de thérapie», déclare Yvik Adler, coprésidente de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP). «Avec la pandémie, les besoins ont encore augmenté. Si les problèmes psychiques ne sont pas traités à temps, ils risquent de devenir chroniques et de provoquer des atteintes durables, qui induisent alors des coûts élevés», précise Stephan Wenger, coprésident de la FSP.

### **Renonciation à la thérapie par manque de moyens financiers**

Fait particulièrement préoccupant: 86% des psychothérapeutes indépendantes et des psychothérapeutes indépendants ont régulièrement des demandes de personnes en détresse psychique qui renoncent à suivre une thérapie pour des raisons financières. De même, nombre de patientes et de patients sont dans l'obligation d'interrompre prématurément un traitement pour des raisons financières. C'est que les prestations des psychologues-psychothérapeutes indépendants ne peuvent pas être prises en charge par l'assurance de base, les patientes et les patients doivent les payer de leur poche (voir encadré). «Ce problème doit être résolu de toute urgence», explique Gabi Rüttimann, présidente de l'Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP). «Avec l'introduction du modèle de la prescription pour la psychothérapie exercée par des psychologues, les prestations de psychothérapeutes indépendant-e-s pourraient également être facturées via l'assurance de base. L'offre de places de psychothérapie financées par l'assurance de base pourrait alors être élargie.»

Un projet visant à introduire le modèle de la prescription est déjà sur la table depuis l'été 2019. La procédure de consultation est terminée. Il ne manque plus que la décision du Conseil fédéral, annoncée pour le premier trimestre 2021. «Nous souhaitons à présent que le Conseil fédéral agisse vite», précise Christoph Adrian Schneider, président de l'Association professionnelle suisse de psychologie appliquée (SBAP). «Il n'est pas acceptable que des malades psychiques soient obligés, pour des raisons financières, de renoncer à une thérapie nécessaire et efficace, par ailleurs susceptible d'éviter des coûts consécutifs élevés pour la collectivité.» Des traitements effectués à un stade précoce permettraient en effet de réaliser des économies de l'ordre de 500 millions de francs par an: pour les entreprises, en li-

mitant les pertes de production dues à l'absentéisme (absences pour cause de maladie) et au présentéisme (présences peu productives); pour l'assurance de base, en réduisant les soins en milieu hospitalier; ainsi que pour les assurances sociales, en évitant le chômage et l'invalidité.

#### **Modèle de la délégation versus modèle de la prescription**

Aujourd'hui, les psychothérapies ambulatoires ne sont prises en charge par l'assurance de base que si elles sont réalisées par des psychiatres ou par des psychologues spécialistes en psychothérapie embauchés par un médecin. Ce **modèle dit «de la délégation»** restreint énormément l'offre de places de psychothérapie financées par l'assurance de base

Le **modèle de la prescription** prévoit la prise en charge par l'assurance de base des psychothérapies réalisées par des psychologues indépendants lorsqu'elles sont prescrites par un médecin. Les médecins de famille peuvent ainsi prescrire une psychothérapie que les patientes et les patients peut effectuer auprès d'une ou d'un psychothérapeute de leur choix.

#### **Informations complémentaires:**

- Service presse de la FSP, 031 388 88 48, [media@fsp.psychologie.ch](mailto:media@fsp.psychologie.ch)